

## VACANCE DE POSTE

**1 agent éducatif** pour les besoins de notre **SEA (m/f/d)**

**Employé communal, groupe d'indemnité C1**

**Degré d'occupation: 50% – 87,5% (à convenir)**

**CDI**

Afin de renforcer notre équipe du Service éducation et accueil (« Maison relais ») la commune de Bous-Waldbredimus se propose d'engager, un agent sous le statut de l'employé communal, sous contrat à durée indéterminée, catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social, avec un degré d'occupation de 50% - 87,5% (à convenir).

Pourront concourir les candidats disposant :

- d'un diplôme démontrant la réussite des cinq premières années d'études dans un établissement d'enseignement secondaire ou la réussite du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique soit du régime technique, soit du régime de la formation du technicien ou l'obtention du diplôme d'aptitude professionnelle ou attestant des études équivalentes

**ET**

- d'un certificat de capacité professionnelle ou bien d'un diplôme d'aptitude professionnelle reconnu par le ministre ayant la Formation professionnelle dans ses attributions et relevant des domaines psychosocial, pédagogique ou socio-éducatif et destinant leur titulaire à l'encadrement professionnel d'enfants

**OU**

- d'une autorisation d'exercer une profession de santé au Grand-Duché de Luxembourg **OU**
- d'une qualification professionnelle respectivement d'un titre d'enseignement supérieur dans les domaines de la motricité, de la langue, de l'art ou de la musique reconnu par le ministre ayant l'Enseignement secondaire dans ses attributions, respectivement reconnu par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions ;

Les demandes doivent obligatoirement être accompagnées des pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé
- une copie de la carte d'identité / passeport
- une copie de la carte de sécurité sociale (matricule)
- un certificat d'affiliation du centre commun de la sécurité sociale
- des extraits récents du casier judiciaire
  - o bulletin N° 3 (< 2 mois)
  - o et bulletin spécial N°5 « Protection des mineurs » (< 2 mois)
- une copie des diplômes et certificats d'études

Les dossiers de demande sont à adresser au Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Bous-Waldbredimus, 20, rue de Luxembourg L-5408 Bous **pour le 11 avril 2025** au plus tard.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Bous, le 19 mars 2025

le Collège échevinal,  
Antonio Da Costa Araujo, bourgmestre

Marc Schons, échevin

Dries D'Exelle, échevin

Jean-Claude Ruppert, échevin